



Lycée de la Mer
BP 81 33470 Gujan-Mestras
Tél. : 05 56 22 39 50

Gujan-Mestras, le 1er juin 2018

Le Proviseur

Aux Parents d'élèves des classes de secondes cultures marines
et de première cultures marines

Objet : inscription dans la filière cultures marines

Madame, Monsieur,

Pour inscrire votre enfant dans la filière cultures marines, il est nécessaire de prévoir quelques démarches incontournables pour les besoins de cette formation.

Seconde cultures marines :

- Préparation en cours d'E.P.S du certificat de natation correspondant au 1^{er} triton

Première cultures marines statut scolaire :

- carnet de **vaccinations à jour**,
- **certificat d'aptitude physique à la profession de marin exigé au début du second semestre**, délivré par un médecin des gens de mer. Se présenter avec les deux pièces précédentes,
- **attestation de scolarité** fournie par le lycée.

Première cultures marines statut apprenti :

- **La visite médicale des gens de mer est obligatoire à la signature du contrat d'apprentissage ainsi que le certificat de natation correspondant au 1^{er} triton.**

Nous vous conseillons de prendre rendez vous auprès du service de santé des gens de mer dont les coordonnées sont les suivantes :

**Service de santé des gens de mer
Affaires Maritimes
1, rue Fondaudège
33074 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05.56.00.83.21 ou 31**

Une permanence est assurée **le lundi et le jeudi au Service des Affaires Maritimes d'ARCACHON**
5, Quai du Capitaine Allègre
BP 90142
33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05.57.52.57.04

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur